

**Mairie de Recques-sur-Hem**

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : [mairie.recques@orange.fr](mailto:mairie.recques@orange.fr)

Rédaction : G. Louguet, J.P. Specq, C. Pette.

**Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :**

**Lundi**  
14 h à 16 h

**Mardi**  
17 h à 19 h

**Jeudi**  
14 h à 16 h

**Vendredi**  
14 h à 16 h

### **RÉUNION DE CONSEIL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2011**

Excusés : F. Croin qui a donné pouvoir à C. Tartart, K. Létendart, C. Popieul, S. Tanfin et B. Vandembavière.

Secrétaire de séance : A. Jossierand

#### **DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET**

Trois décisions suscitent des modifications budgétaires en raison de crédits non inscrits ou insuffisants. Cela concerne :

1° Le remboursement d'une partie des frais de Centre de Loisirs.

2° Le montant définitif du Fonds National de Garantie des Ressources vient de nous être notifié. Il s'agit de remédier à une insuffisance de crédit de 217 € sur un total de 28 376 €.

3° Le transfert de crédits pour le chantier école pour restauration de l'église. La facture de la tranche 2011 est de 30 230,35 €. Le total des travaux effectués à l'église en 2010 et 2011 s'élève donc à 33 376 €.

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SECTION UNC LOCALE**

Le 18 mars prochain Recques organisera le congrès départemental des Anciens Combattants. Le président de l'UNC locale sollicite une aide exceptionnelle pour l'acquisition d'un nouveau drapeau. Le conseil accepte et décide d'imputer cet achat sur le budget communal. Coût : 1 216 € TTC

#### **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

A compter du 1er mars 2012, les anciennes taxes supportées lors d'un dépôt de permis de construire (Taxe Locale d'Équipement, Espaces Verts, ...) cesseront d'exister et seront remplacées par une nouvelle taxe unique appelée Taxe d'Aménagement.

Le conseil doit se prononcer sur le pourcentage de celle-ci sachant que désormais les extensions ou renforcements de réseau en eau, électricité, seront à la charge de la commune. Le conseil s'aligne sur les décisions prises notamment par les communes voisines pour un taux de 5 % sur la surface totale taxable, y compris sous-sol, chaufferie et garage. La valeur du m<sup>2</sup> est fixée par la loi à 660 €. Il y

aura un abattement de 50 % sur les premiers 100 m<sup>2</sup> de construction.

Le conseil a voté par ailleurs les trois exonérations suivantes :

- Jusqu'à 50% de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les résidences principales financées avec le PTZ+ (prêt taux 0) ;

- Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.

#### **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

Cette nouvelle dénomination remplace l'ancienne dotation globale d'équipement ou DGE. Compte tenu des critères très restrictifs de son attribution, il sera envisagé de la solliciter en 2013 pour le remplacement des portes et fenêtres en façade du groupe scolaire.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Accessibilité aux bâtiments publics : écoles, mairie, salle des fêtes et église**

M le maire donne lecture du rapport du bureau d'étude financé par la CCRA pour notre commune. L'ensemble des travaux nécessaires pour faciliter l'accueil des handicapés serait de 55 000 €. Des dérogations seront sollicitées pour l'église, la médiathèque ; par contre il nous faudra effectuer les travaux suivants imposés par la loi d'ici le 1er janvier 2015 pour les écoles, la mairie et la salle des fêtes : marquage au sol d'emplacements réservés aux handicapés, rampe d'accès et toilettes adaptées.

M le Maire précise par ailleurs qu'une rambarde d'accès en façade de mairie a été commandée.

### Raccordement au gaz public

C. Tartart demande qu'une étude soit menée sur la faisabilité et le coût d'un raccordement au réseau public de distribution de gaz qui passe au Long Jardin et à Muncq-Nieurlet. La demande sera transmise à l'Agence de Gaz Naturel Raccordement et Conseil (AGNRC).

### Taxe Locale sur l'Electricité

Dans le bulletin précédent, nous vous informions que cette taxe était désormais gérée par la FDE, Fédération Départementale de l'Energie. Elle vient d'en fixer le taux à 8% sur la consommation électrique.

### Intervention auprès de ISS pour les travaux rue Basse et Rue du Membre

La société rejette en bloc toutes les critiques formulées en invoquant l'absence de borduration qui fragilise le revêtement ou de travaux non inclus dans le projet. Compte tenu de ces éléments, la commune renonce à toute poursuite.

Par ailleurs, la caution bancaire que cette entreprise avait dû verser en obtenant le marché est levée par le conseil.

### Columbarium, cavurnes

Une société funéraire nous déconseille fortement d'envisager un columbarium trop impersonnel au profit de cavurnes, mini caveaux privatifs que l'on pourrait implanter dans le cimetière pour contenir les urnes suivant des tarifs et une réglementation à préciser.

### Séparation du second terrain de football avec les nouvelles constructions

G. Louguet demande que soit rapidement posée correctement une protection grillagée en limite de propriété pour éviter tout litige futur.

### Cabinet médical de garde centralisé la nuit et les week-ends

G Louguet revient sur le besoin d'une médecine de proximité en dehors des horaires ouvrables. Les engorgements dans les urgences des hôpitaux et les saturations du call-center départemental au moment des pics épidémiques font qu'en cas de situation très grave, le malade peut mourir faute d'intervention à temps. Il sollicite que ce projet soit de nouveau examiné lors d'une prochaine réunion de la CCRA.

## MESSE DE LA SAINTE-CECILE

*Avec la prestation de la Fanfare les  
Amis Réunis et de la Chorale*

**DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2011**

10 Heures

Eglise St Wandrille à RECQUES-SUR-HEM



*Pour lutter contre la faim...*

**LA BANQUE ALIMENTAIRE (CROIX ROUGE)**

a surtout besoin de produits non périssables comme :

**Pâtes - Riz - Huile - Sucre - Biscuits  
Confiture - Petits-déjeuners - Café  
Conserves - Petits pots pour bébé, etc...**



**Déposez vos dons en Mairie  
jusqu'au 25 Novembre 2011. Merci.**

